

	<i>Report</i>	3.584 ^f 70	10.683 ^f 90
Patentes fixes.....	435 ^f »		
Formules de patentes.....	20 »		
Frais d'avertissement.....	0 80		
			455 80
Taxe sur les chiens.....	535 »		
Frais d'avertissement.....	8 50		
			543 50
Total de la perception de Huahine.....			4.584 »

Perception de Bora-Bora-Maupiti.

Impôt de capitation.....	4.730 ^f »		
Frais d'avertissement.....	47 30		
			4.777 ^f 30
Patentes fixes.....	300 ^f »		
Formules de patentes.....	10 »		
Frais d'avertissement.....	0 40		
			310 40
Taxe sur les chiens.....	185 ^f »		
Frais d'avertissement.....	3 50		
			188 50
Total de la perception de Bora-Bora-Maupiti....			5.276 20
Total général.....			20.544 ^f 10

Prestation rurale.

Perception de Raiatea-Tahaa.....	18.288	journées.
id. de Huahine.....	8.136	—
id. de Bora-Bora-Maupiti. ..	11.352	—
Total.....	37.776	journées.

Art. 2. Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 2 juin 1899.

Signé : DE POUS.

N° 224. — ARRÊTÉ *rendant exécutoire le rôle supplémentaire de la taxe sur les chiens de la perception des Marquises, pour le 1^{er} trimestre 1899.*

(Du 2 juin 1899.)

LE GOUVERNEUR *p. i.* **DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,**

Vu les articles 208 et 209 du décret financier du 20 novembre 1882 ;